

Guide pratique

ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE



TOUTES LES INFOS DESTINÉES
AUX 0/11 ANS

Val d'Isère

SAMEDI 9 SEPTEMBRE | 14H - 18H
DEVANT LA MAISON DE VAL

en cas de mauvais temps : repli au Club des sports - ancienne piscine

forum des associa- tions 2023

+
CONCERT
18h - 20h



venez choisir
votre prochaine activité !

animations | stands | buvette | concert

Édito

GUIDE PRATIQUE
ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE



Chers parents,

Voici la troisième édition du guide pratique *Éducation, enfance, jeunesse* dans lequel toutes les informations ont été mises à jour : petite enfance, écoles, restauration et transports scolaires, aide aux devoirs, temps méridien et périscolaires, accueils de loisirs et soutien à la parentalité.

Val d'Isère mène une politique volontariste et évolutive en direction des familles pour leur permettre de concilier au mieux vie professionnelle et vie de famille. Nous avons repensé notre politique de recrutement pour la crèche communale et nous nous employons à répondre au mieux aux besoins des parents des jeunes enfants, en prenant en compte les nombreux enjeux qui accompagnent la restructuration de ce service.

Nous souhaitons avant tout offrir un service public de qualité en veillant à la santé, à la sécurité et au bien-être de vos enfants.

Nous espérons que ce guide pratique vous sera utile au quotidien et qu'il vous aidera dans vos choix et vos démarches, en fonction de vos contraintes familiales et/ou professionnelles.

Le service *Éducation enfance jeunesse* reste bien évidemment votre interlocuteur privilégié et vous apportera dans la mesure du possible des réponses concrètes à vos interrogations avec l'ambition de vous aider à vivre au mieux votre vie de famille à Val d'Isère.

Bienvenue aux nouveaux petits avalins, à leurs familles.

Bonne année scolaire à tous.

Bonne lecture !

Fabien Hacquard
adjoint au maire,
chargé de l'Enfance,
vie du village et des hameaux



Service Éducation enfance jeunesse

HORAIRES :



Service Éducation enfance jeunesse
92 route de la Balme BP 295
73155 Val d'Isère cedex



04 79 22 63 92



enfancejeunesse@valdisere.fr

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
8h-12h / 14h-18h30

MERCREDI
8h-12h

Sommaire

1	Petite enfance	05
2	Établissements scolaires	09
3	Valoisirs, la vie autour de l'école	13
4	Transports scolaires	19
5	Portail famille	21
6	Modalités de paiement	23
7	Activités extra-scolaires	25
8	Calendrier des vacances scolaires	27



LE SERVICE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE A BESOIN D'UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE OU MOBILE VALIDE ET SOUSCRIT AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR FRANÇAIS POUR VOUS CONTACTER SEREINEMENT EN CAS DE BESOIN. PENSEZ À INFORMER LE S.E.E.J. EN CAS DE CHANGEMENT DE NUMÉRO.

01

Petite enfance

- Crèche multi-accueil Les Bouts d'Choux
- Protection maternelle et infantile (PMI)
- Relais Petite Enfance (RPE)

Crèche multi-accueil Les Bouts d'Choux

La crèche multi-accueil communale Les Bouts d'Choux accueille les enfants de 3 mois à 3 ans en fonction des places disponibles.

Une équipe de professionnels accompagne l'enfant dans son épanouissement et sa quête d'autonomie.

INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions s'effectuent auprès du service Éducation enfance jeunesse, à partir du 5^{ème} mois de grossesse, qui procède à leur enregistrement sur une liste d'attente. Cette pré-inscription est à confirmer chaque mois par mail ou par téléphone. Vous pouvez télécharger le formulaire de pré-inscription sur le portail famille.



🕒 HORAIRES*

Intersaisons et été :

du lundi au vendredi de 8h à 18h

Saison hiver :

du lundi au dimanche de 8h à 18h

📍 Route de la Balme, 73150 Val d'Isère

☎️ 04 79 06 13 08

✉️ creche@valdisere.fr

* Toutes modifications d'horaires et fermetures seront communiquées par mail aux parents.



L'admission de l'enfant au sein de la structure est décidée en commission. Les modalités d'accueil sont définies via un contrat. Avant l'entrée en crèche, une période d'adaptation est nécessaire. Elle permet de favoriser la séparation et d'accueillir au mieux les enfants et leurs parents.

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Ce service composé de professionnels (assistante sociale, puéricultrice, sage-femme, médecin) organise des consultations, des actions médico-sociales de prévention et de suivi aux femmes enceintes, parents et enfants en bas âge, ainsi que des activités d'éducation familiale.



📍 Centre social de Bourg-Saint-Maurice
866 avenue du Maréchal Leclerc 73700 Bourg-Saint-Maurice

☎️ 04 79 44 53 15

Relais Petite Enfance (RPE)

Conseils, informations, soutien, écoute, ateliers... Ce service, rattaché à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, accompagne les futurs parents, parents d'enfants (0-3 ans) ainsi que les assistantes maternelles. Possibilité de rendez-vous sur Val d'Isère.

Le jardin des Mômes (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) est ouvert tous les lundis de 9h à 11h, sauf vacances et jours fériés, 16 rue Saint Michel à Bourg Saint Maurice.



☎ 04 79 07 11 97 ou 06 78 72 74 50

✉ rpe@hautetarentaise.fr

📄 Plus d'informations sur www.hautetarentaise.fr

02 Établissements scolaires

- Inscriptions
- Contacts
- Apprentissages fondamentaux, les intervenants...

Inscriptions



Votre enfant entre en maternelle, au CP ou pour la première fois dans une classe ?



Téléchargez et imprimez le formulaire sur le portail famille.



Une fois rempli, ce document, accompagné des pièces justificatives, doit être envoyé par mail à l'adresse enfancejeunesse@valdisere.fr ou déposé au service Éducation enfance jeunesse pendant les horaires d'ouverture.

Dès réception du dossier, un accusé de réception est envoyé à l'émetteur.



Une fois le dossier validé par le service Éducation enfance jeunesse et pour finaliser l'inscription, un rendez-vous doit être programmé avec la direction de l'école. Le dossier sera remis lors de ce rendez-vous.



La liste des fournitures scolaires est accessible sur le portail famille.

Contacts



ÉCOLE MATERNELLE SAMIVEL
DIRECTRICE : CÉLINE BORNET
Route de la Balme
04 79 06 09 86
ce.0731051w@ac-grenoble.fr



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
DIRECTRICE : ANNETTE CLAIR
Route de la Balme
04 79 06 06 56
ce.0731283y@ac-grenoble.fr

Apprentissages fondamentaux, les intervenants...

- Les activités physiques et sportives sont encadrées par **Jean-Marc Clair**, éducateur sportif.
- Les cours de musique sont dispensés par **Philippe Grangeon**, professeur à l'école de musique de Haute-Tarentaise.


03

Valoisirs, la vie autour de l'école


- Accueil du matin et du soir
- Temps méridien - restaurant scolaire
- Accueil du mercredi et du samedi



Le Projet éducatif de territoire de Val d'Isère (PEDT) soutient l'accueil des enfants le matin et le soir après l'école, le mercredi et le samedi (uniquement en saison hivernale, hors vacances scolaires) et modifie le temps méridien. Les activités variées et pensées dans le cadre d'une démarche pédagogique concertée sont conduites par des animateurs diplômés.

-  > Le planning d'activités sera communiqué aux parents **tous les deux mois** sur le **portail famille**.
- > Le PEDT en détail sur le **portail famille**.

HORAIRES

Temps d'accueil Valoisirs	Classes	du 04/09/23 au 01/12/23 du 06/05/23 au 06/07/24	du 25/11/23 au 05/05/24
Accueil matin	Maternelle Élémentaire	07h45 – 08h30	
Temps méridien	Maternelle Élémentaire	11h30 – 13h30	
Accueil soir	Maternelle	16h40 – 18h00	
Étude surveillée	Élémentaire	16h40 – 18h00 Les enfants doivent être présents sur l'intégralité du créneau.	
Mercredi	Maternelle Élémentaire	07h45 – 18h	
Samedi	Maternelle Élémentaire		07h45 – 18h

Les dates et les horaires sont confirmés et communiqués par le service Éducation enfance jeunesse.

Accueil du matin et du soir

À la différence de la garderie, l'accueil de loisirs se caractérise par la diversité d'activités éducatives et de loisirs proposées pour permettre à l'enfant de s'épanouir en acquérant savoir-faire et savoir-être.



Le matin, les arrivées sont échelonnées. Les activités calmes facilitent la transition entre la cellule familiale et l'école.

L'entrée s'effectue par la porte de l'école maternelle.



Le soir, les activités sont adaptées à l'âge des enfants. Le temps du goûter permet une liaison entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Le goûter est fourni.



L'étude est proposée aux enfants de l'école élémentaire par les enseignants. Après un temps récréatif, les enfants font leurs devoirs. Une réunion d'information est organisée en début d'année par les professeurs sur l'organisation des devoirs.

Tarifs, voir page 24



ATTENTION !
Un retard de plus de 10 minutes après la fermeture du service entraîne une majoration de 10 €.

Temps méridien - Restaurant scolaire

LE TEMPS MÉRIDIEEN EST ORGANISÉ EN DEUX PHASES :

Le repas pris au restaurant scolaire et l'animation encadrée par des professionnels.



Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la commune dans le respect de la réglementation en matière d'équilibre alimentaire et de normes sanitaires (1-loi EGAlim 2-recommandations GEMRCN - 3-méthode HACCP). Un contrôle est réalisé ponctuellement par des professionnels de la diététique.

Un contrôle de la quantité et de la qualité des aliments est effectué régulièrement de manière à évaluer la qualité du service. La cuisine centrale de la mairie s'attache également à effectuer une gestion pondérée de ses stocks et de ses déchets, qui sont tous valorisés par une exploitation agricole locale.

Les inscriptions s'effectuent sur le portail famille avant le mercredi midi pour la semaine suivante.

Les parents d'un enfant ayant un régime alimentaire particulier et confirmé par un avis médical doivent demander la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé (PAI). Renseignements auprès du service Éducation enfance jeunesse.

04 79 22 63 92 // [Tarifs, voir page 24](#)

i Les contraintes de liaison froide imposent une réservation ou annulation de repas au plus tard le mercredi précédant la semaine concernée. Au-delà du mercredi, le repas réservé sera facturé 10 euros. En cas d'annulation, un jour de carence sera facturé 5 euros.

- i**
1. La loi EGAlim comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective : interdiction du plastique, repas dit «végétarien», produits bio, lutte contre le gaspillage alimentaire...
 2. GEMRCN : Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition. L'objectif principal est d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivité pour lutter principalement contre l'obésité et le surpoids.
 3. HACCP : méthode qui permet de contrôler la sécurité alimentaire dans le but de prévenir, éliminer et réduire à un niveau acceptable les dangers biologiques, physiques ou chimiques.





Accueil du mercredi et du samedi

Valoisirs assure aussi l'accueil des enfants scolarisés à Val d'Isère (maternelle et élémentaire) les mercredis tout au long de l'année scolaire et le samedi pendant la saison d'hiver ([hors vacances scolaires, voir page 26](#)).

i Les inscriptions se font sur le portail famille. Les réservations et annulations se font à J-3.



De nombreuses activités sportives et culturelles sont proposées à l'enfant sur des périodes courtes. En effet, la diversité des acteurs et des situations multiplie les possibilités pour l'enfant de s'épanouir par la découverte et l'acquisition de différents savoirs : culture, sport, civisme, environnement... Des partenariats sont mis en place avec les différents partenaires et associations présents sur le territoire.

-  Service périscolaire Valoisirs
Jean-Marc Clair
-  clair@valdisere.fr
-  06 09 37 03 46
-  Horaires d'accueil
Mercredi
7h45 - 18h
Samedi (saison d'hiver)
7h45 - 18h

04

Transports scolaires

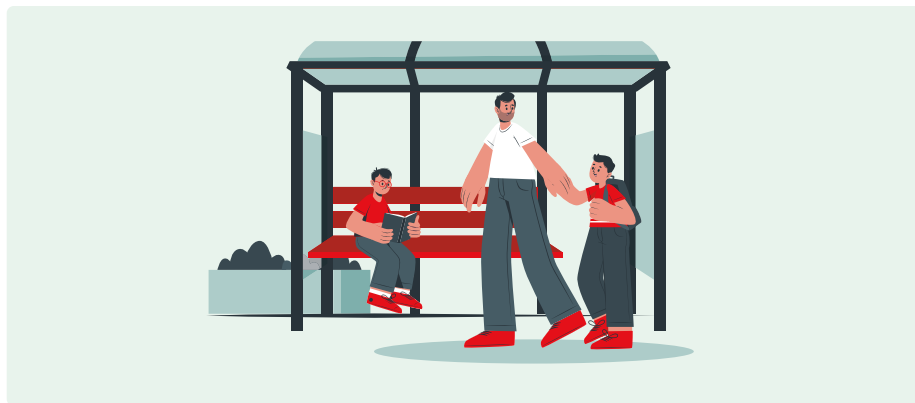
- Les circuits 2023-2024



Ce service dépend de la Région Auvergne-Rhône-Alpes donné en délégation à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT).

La procédure d'inscription, les tarifs, les horaires, les arrêts, les modalités de paiement et de retrait du titre de transport sont expliqués sur

www.hautetarentaise.fr.



Le titre de transport doit être présenté à chaque montée dans le bus. Une accompagnatrice est présente dans chaque bus.

Transports scolaires de la CCHT | ☎ 04 79 41 51 45



ALERTE SMS | Les familles sont prévenues par SMS lorsque le ramassage scolaire ne peut exceptionnellement pas être assuré en cas de problème. En cas de changement de numéro de téléphone, pensez à informer le S.E.E.J.

COLLÉGIENS - LYCÉENS :

Val d'Isère propose un service de transports scolaires pour permettre aux élèves scolarisés à Bourg Saint Maurice (collège et lycée) de rentrer dans leur famille le mercredi midi et de retourner dans leur établissement scolaire le jeudi matin.

Renseignements, coûts et inscriptions auprès du S.E.E.J.

05

Portail famille

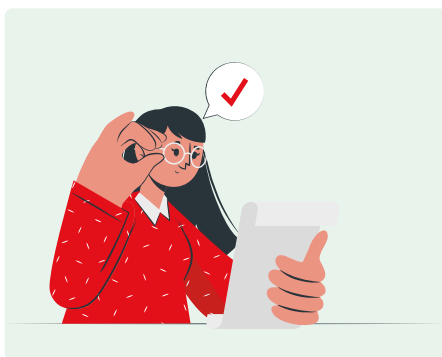
Le portail famille est géré par le service Éducation enfance jeunesse. Accessible sur le site de la commune www.valdisere.fr, il a pour objectif de faciliter les démarches en ligne des parents d'enfants scolarisés sur la commune.

LES FAMILLES PEUVENT DÉSORMAIS :



Réserver en ligne le périscolaire et le restaurant scolaire ;

Payer en ligne le périscolaire, le restaurant scolaire et la crèche ;



Consulter et payer
les factures du périscolaire,
de la crèche et du restaurant
scolaire



Consulter et modifier les données
personnelles et familiales

Accès au portail sur www.valdisere.fr.

06

Modalités de paiement

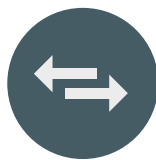
 TARIFS


Restaurant scolaire	5,00 €
Temps méridien pour les enfants sous PAI	2,60 €
Accueil du matin	2,20 €
Accueil du soir (16h40 – 18h) avec goûter	3,50 €
Étude surveillée (16h40 – 18h) avec goûter	3,50 €
Mercredi / Samedi (7h45 – 12h) hors repas	12,00 €
Mercredi / Samedi (13h – 18h00) hors repas	12,00 €
Mercredi / Samedi - journée / hors repas	20,00 €

Chaque début de mois, un courriel est envoyé aux familles pour les informer de la disponibilité des factures mises en ligne sur le portail famille. Le règlement doit être impérativement effectué avant le 25 du mois en cours.



Par chèque au service
Éducation enfance
jeunesse, libellé à
l'ordre du Trésor Public



Par prélèvement
automatique* ou
virement bancaire**.



Par carte bancaire
via le portail famille



En espèces au service
Éducation enfance
jeunesse

* Envoyer le RIB au service Éducation Enfance Jeunesse.

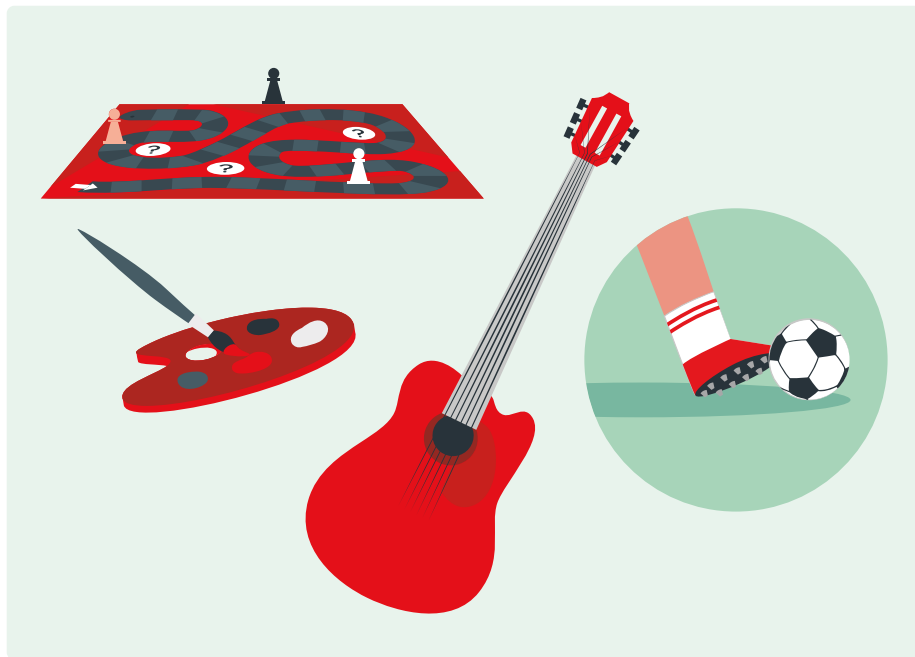
** RIB joint à la facture.



EN CAS DE DIFFICULTÉ DE PAIEMENT | Le Centre communal d'action sociale (CCAS) développe les actions et les aides en faveur des familles. Vous pouvez les contacter au 04 79 06 73 97 ou par mail à ccas@valdisere.fr

07

Activités extra-scolaires



Yoga ou dessin ? Guitare ou natation ? Ski ou lecture ? Pour choisir son ou ses activité(s), son engagement, ou pas, il y a le Forum des associations. Tous les loisirs physiques, artistiques, intellectuels sont à portée de main pour une inscription immédiate ou pour se faire une idée au cours d'une séance d'essai.

Rendez-vous le 9 septembre devant la Maison de Val.

L'annuaire des associations est en ligne sur le site : www.valdisere.fr / Culture, sport et loisirs

Renseignement Maison de Val :



320 rue de la Face



06 09 24 97 33

Pendant les vacances scolaires hivernales et estivales, c'est le Chalet des Aiglons (rond-point des pistes) qui accueille les enfants âgés de 3 à 16 ans inclus. Les tarifs appliqués sont calculés sur le Quotient Familial.

Inscriptions par mail :

chaletdesaiglons@valdisere.com / www.chaletdesaiglons.com



04 79 40 09 81

08

Calendrier des vacances scolaires

2023-24	ZONE A
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 04 septembre 2023
Toussaint	Samedi 21 octobre 2023 Lundi 6 novembre 2023
Noël	Samedi 23 décembre 2023 Lundi 8 janvier 2024
Hiver	Samedi 17 février 2024 Lundi 04 mars 2024
Printemps	Samedi 13 avril 2024 Lundi 29 avril 2024
Été	Samedi 6 juillet 2024



Val d'Isère

SERVICE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI : 8h-12h / 14h-18h30

MERCREDI : 8h-12h

04 79 22 63 92

enfancejeunesse@valdisere.fr

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL LES BOUTS D'CHOUX

04 79 06 13 08

creche@valdisere.fr

ÉCOLE MATERNELLE

04 79 06 09 86

ce.0731051w@ac-grenoble.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

04 79 06 06 56

ce.0731283y@ac-grenoble.fr